

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Montangero « Développer les sens de nos enfants pour
lutter contre l'obésité »**

1. PREAMBULE

La Commission de la politique familiale s'est réunie en date du 19 mai 2014 de 8h30 à 10h à la salle 55 du DFJC, Rue de la Barre 8 à Lausanne.

Elle était composée de Mmes Claire Attinger Doepper, soussignée présidente rapportrice, de Mmes les députées Laurence Creteigny, Céline Ehrwein Nihan (remplace Michel Collet), Alice Glauser, Delphine Probst-Haessig, Myriam Romano-Malagrifa, Monique Weber-Jobé (remplace Stéphanie Apothéloz) et de MM. les députés Alexandre Berthoud, Didier Divorne (remplace Marc Oran), Maurice Neyroud, Denis Rubattel, Maurice Treboux et Pierre Volet. M. Stéphane Montangero, auteur du postulat, était également présent.

Mmes Christa Calpini et Sylvie Podio étaient excusées pour cette séance.

Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) était accompagnée de MM. Olivier Duperrex, responsable de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS), Serge Loutan, chef du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF).

Les notes de séance ont été tenues par Mme Sylvie Chassot, Secrétaire parlementaire, que nous remercions pour l'excellence de ses notes.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

D'emblée Madame la Conseillère d'Etat indique que le programme « Senso5 »¹ a fait l'objet d'une recommandation de l'Unité PSPS et est maintenant mis en œuvre à satisfaction dans nombre de classes du canton. Elle précise ensuite les modalités et le cursus que prennent les projets présentés : les propositions exprimées par des partenaires extérieurs qui souhaitent présenter des programmes de prévention dans le cadre de l'école obligatoire passent en principe par l'Unité PSPS qui les évalue et formule par la suite des recommandations (ou des interdictions) aux établissements. Elle rappelle ensuite que tout développement de programme de prévention dans les classes émane d'un souhait, d'une volonté des établissements d'intégrer dans leur cursus telle ou telle manière d'aborder les choses. Les programmes ne sont donc pas imposés, mais ils figurent dans un catalogue de programmes recommandés.

¹ Pour information, « Senso5 » est un projet pédagogique (en milieu scolaire) et de promotion de la santé qui explore, développe et valide des moyens pédagogiques d'éducation à l'alimentation.
Site de la Fondation: <http://www.senso5.ch/wordpress/1770-2/>

3. POSITION DU POSTULANT

Monsieur Stéphane Montagero, postulant et secrétaire général de la Fédération suisse du label « Fourchette verte » salue la mise en œuvre du programme cité plus haut. Il rappelle en outre qu'il n'y a pas de solution unique mais que ce sont une multitude de pistes qui doivent être menées de concert et atteindre les meilleurs résultats lors de ces campagnes de prévention de l'obésité.

4. DISCUSSION GENERALE

La discussion s'oriente sur quelques commentaires généraux et précisions que nous mentionnons ci-dessous :

Des programmes de prévention sont obligatoires et Madame la Conseillère d'Etat cite notamment celles des addictions et de l'activité physique/alimentation équilibrée. Les établissements choisissent la manière dont ils vont aborder ces questions, et opère un choix parmi les différents programmes qui abordent ces questions; certains préféreront une animation théâtrale alors que d'autres opteront pour une intervention directe d'un spécialiste par exemple.

Devant la crainte exprimée que les activités proposées par l'Unité PSPS soient mal relayées, la conseillère d'Etat évoque la tension extrême entre les jours d'école non extensibles et le souhait d'ajouter à une année scolaire déjà chargée de la prévention, de la sensibilisation etc.

S'agissant de la promotion des fruits à la récréation, on nous renvoie à la suppression des distributeurs de boissons sucrées et produits gras dans les écoles vaudoises afin de préserver la santé des enfants et des adolescents.² Elle précise que l'idée d'installer des distributeurs automatiques de produits frais avait été émise lors des débats relatifs au postulat susmentionné mais qu'il avait été souligné que sa mise en œuvre était rendue difficile par l'exigence imposée par la gestion d'un stock de produits périssables.

Le responsable de l'Unité PSPS rappelle que les connaissances scientifiques actuelles sur la prévention de l'obésité indiquent que l'accent doit être mis sur l'activité physique et sur une alimentation saine et équilibrée plutôt que sur le poids lui-même, d'où l'intitulé du programme cantonal « Promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée dans les écoles vaudoises » (plutôt que « Programme de lutte contre l'obésité »).

Le chef d'unité rappelle ensuite que la question de l'alimentation touche le domaine privé et donc délicat de la micro-culture familiale. Il souligne de ce fait les difficultés rencontrées par les établissements pour mobiliser les parents autour de ce thème et plus généralement autour de celui de la santé à l'école. Des réflexions sont toutefois menées par l'unité afin d'aller dans le sens d'une démarche dynamique qui inclut les élèves mais aussi les enseignants et les parents.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat par 12 voix pour et 1 abstention.

Lausanne, le 26 juin 2014

La rapportrice :

(signé) Claire Attinger Doepper

² Site des directives et recommandations du Conseil d'Etat sur le thème de la santé à l'école : <http://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/directives-et-recommandations/>